RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2L TRUCK
Société par actions simplifiée au capital social de 9 000 €uros
Société en cours de constitution
[redacted]

Procès-verbal de nomination du président et des directeurs généraux par l'assemblée

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-neuf janvier,
A dix heures,

La société 2L TRUCK, SAS au capital de 9 000 euros ayant son siège social à [redacted] en cours de constitution au RCS de Fréjus, représentée par M. MENENDEZ Luis agissant en qualité de président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associé de M. MENENDEZ Lenny,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de cette société pour désigner d'un commun accord leur président, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société, et ont établis le présent procès-verbal.

Ils ont convenus ce qui suit :

Première résolution : Nomination du président

M. MENENDEZ Luis demeurant [redacted] est nommé président de la société pour une durée indéterminée.
Il déclara accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.
Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.
La rémunération du président sera fixée ultérieurement.
En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Nomination du directeur général

M. MENENDEZ Lenny demeurant [redacted] est nommé directeur général de la société pour une durée indéterminée.
Il déclara accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.
Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.
La rémunération du directeur général sera fixée ultérieurement.
En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à SAINTE MAXIME

Le 29 janvier 2025

[redacted]

